AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 16 (4)ItemJean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 8 août 1871

Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 8 août 1871

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 16 (4)
Collation2 p. (137r, 138r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers. Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie, 8 août 1871, consulté le 30/11/2025 sur la plate-forme EMAN : https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/52630

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>8 août 1871</u>
Lieu de rédaction22, rue Neuve-Notre-Dame, Versailles (Yvelines)
Destinataire<u>Jonette, Ferdinand</u>
Lieu de destinationLaon (Aisne)
Scripteur / Scriptrice<u>Moret, Marie (1840-1908)</u>

Description

RésuméGodin remercie Jonette de l'aider à trouver un instituteur. Il lui décrit ses missions, sous la direction de Poëtte, et les conditions de l'emploi rémunéré 1 000 à 1 200 F par an et davantage en fonction de l'expérience du candidat. NotesLieu de rédaction : 22, rue Neuve (aujourd'hui Neuve-Notre-Dame) à Versailles d'après la lettre de Jean-Baptiste André Godin à l'inspecteur d'académie de Laon, 29 juillet 1872 (FG 16 (4), folio 92v).

Mots-clés

Éducation, Emploi, Familistère Personnes citées<u>Poëtte, Alexandre Onésime</u> Notice créée par <u>Pauline Pélissier</u> Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Versailles & Rout y Monsieur l'Inspecteur & académia Le vous remercie du soin que vous voulez bien premire de me choisir un instité feren. La correction superioure des écoles du Familiotere att confiée à Mr. Doette l'un des des maitres qu'avait le Samilestere. Wight fore commo second que doit vener l'ins Atuteur on choin duquel vous voulez bien proceder pour moi. Néavanoins ce prejes. seur doit étre cesses capable pour atterne une semaire à l'autre de la genclaise à la 100 et poissonir faire en conséquence L'adeignement supphierer de cette dernière Richa. He est donc important pour la borne masch de l'instruction qu'arec des Commissances suffisantes, ce professeur de preter à la direction imprimes à l'ense. griemant; il a aura du reste à être en rappo. qu'ence des personnes du meilleur caractère.

138 Co can't our appointements its severes protions ionne à l'age et au savoir du profession di c'est un jeune homme, il me semble que hour des debut, if pourrait lui être allowe 'ans à 12 ... tas. Si au contraire c'est houme forme et marie ce dernier chip pour at lu être accorde et même davans Li vous lui en recommaissiez la capacité. I m'en semettra sous ce rapport, a votre antiluation a remeter que ma quette recevois Mois je dois vous faire remarquer que emoluments représentent la seule close laquelle les maites aint doit. Hestron. was care detallisement les resources dons ils our besien, mais en en jaisant les j a low compte is maile sont completement libres le Dumanche et les jours-féries, In degine arour satisfait aux questions De vote lettre et je vous prie, Mon Inspecteur, de bien voulois agréer mes Soutiments les plus distingués.